

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 décembre 2017

MARCHÉ UNIQUE DU NUMÉRIQUE - (N° 480)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE33

présenté par
M. Démoulin, rapporteur

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 38, après la seconde occurrence du mot :

« soit »,

insérer le mot :

« explicitement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.